

PROMOTION CALL OF DUTY®: BLACK OPS COLD WAR DE W* ET DORITOS*
RÈGLEMENT OFFICIEL

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA PROMOTION, LA PROMOTION S'ADRESSE UNIQUEMENT AUX RÉSIDENTS DU CANADA ÂGÉS D'AU MOINS DIX-SEPT (17) ANS À LA DATE D'INSCRIPTION.

ACCÈS INTERNET ET INSCRIPTION NÉCESSAIRES. POINTS 2XP VALIDES EN MODE PLEIN JEU MULTIJOUEURS SEULEMENT; LEUR UTILISATION DANS D'AUTRES MODES POURRAIT ÊTRE RESTREINTE. Points pouvant être obtenus uniquement pour CALL OF DUTY®: BLACK OPS COLD WAR en mode multijoueurs sur les plateformes Xbox One, Xbox Series X, PlayStation 4, PlayStation 5 et pour ordinateurs personnels. Jeu CALL OF DUTY®: BLACK OPS COLD WAR requis (vendu séparément) et l'abonnement multijoueurs en ligne pourrait être requis (vendu séparément). CALL OF DUTY®: BLACK OPS COLD WAR s'adresse à un public mature et convient généralement aux personnes de 17 ans et plus. Visitez www.esrb.org pour des renseignements à ce sujet.

L'ACCÈS AUX POINTS 2XP LIMITÉ À UNE HEURE PAR JOUR, 40 HEURES AU TOTAL, S'APPLIQUE À TOUS LES POINTS 2XP OBTENUS POUR CALL OF DUTY®: BLACK OPS COLD WAR (NON LIMITÉ À CETTE PROMOTION). MAXIMUM DE 160 CODES PAR PERSONNE.

- DURÉE DE LA PROMOTION** : La promotion CALL OF DUTY®: BLACK OPS COLD WAR de MTN DEW* et DORITOS* (la « **promotion** ») débute le 5 octobre 2020 à midi, heure de l'Est, et se termine le 29 décembre 2020 à 23 h 59 min 59 s, heure de l'Est (la « **durée de la promotion** »). En participant à la promotion, chaque personne (un « **participant** » ou des « **participants** ») accepte sans condition de respecter le présent règlement officiel (le « **règlement** ») ainsi que les décisions prises par PepsiCo Canada ULC (le « **commanditaire** »), lesquelles sont définitives et obligatoires à tous égards, et de s'y conformer. Aux fins du présent règlement, un « **jour** » commence à minuit, heure de l'Est, et se termine à 23 h 59 min 59 s, heure de l'Est, le même jour, sauf pour le premier jour de la durée de la promotion, qui commencera à midi, heure de l'Est, et se terminera à 23 h 59 min 59 s, heure de l'Est. L'horloge de l'ordinateur de l'administrateur sert de dispositif officiel pour chronométrer le temps pendant la promotion.
- ADMISSIBILITÉ** : La promotion s'adresse aux résidents du Canada âgés d'au moins dix-sept (17) ans au moment de l'inscription. Les employés du commanditaire, d'Activision Publishing Inc., de Sony Interactive Entertainment, de MRi (l'« **administrateur** ») ainsi que de chacun de leurs sociétés mères, de leurs filiales et des membres de leurs groupes respectifs, des embouteilleurs, des agences de publicité ou de promotion, des juges du concours, des fournisseurs de prix du concours et des autres sociétés participant à l'élaboration, à la production ou à la distribution de matériel promotionnel pour la présente Promotion (collectivement, les « **parties à la promotion** »), de même que les membres de leurs familles immédiates (quel que soit leur lieu de résidence) ou les personnes vivant sous leur toit (qu'il y ait ou non un lien de parenté entre eux) NE SONT PAS admissibles à participer à la Promotion ou à gagner un prix. Dans le présent règlement, on entend par « **famille immédiate** » le conjoint, le père, la mère, l'enfant, le frère, la sœur et un grand-parent, y compris tout membre de la belle-famille. La permission de participer à la promotion de son père, de sa mère ou de son tuteur sera exigée de tout participant dont l'âge se situe entre 17 ans et l'âge de la majorité dans sa province ou dans son territoire de résidence. Tout prix gagné par un mineur sera attribué à son père, à sa mère ou à son tuteur.
- OÙ TROUVER DES CODES** : Recherchez un code alphanumérique unique de dix (10) caractères (chacun, un « **code** ») sous les bouchons jaunes des bouteilles de 591 ml de boisson gazeuse MTN DEW*, MTN DEW VOLTAGE* et MTN DEW* BAJA BLAST* spécialement identifiées, et sur les sacs de chips tortilla DORITOS* NUIT BLANCHE* ailes piquantes Buffalo (80 g/230 g), de chips tortilla DORITOS* Fromage nacho (80 g/255 g/400 g), de chips tortilla DORITOS* PIMENT INFERNAL!* (80 g/255 g), de chips tortilla DORITOS* Fromage mordant (80 g/255 g) et de chips tortilla BBQ éclaté (80 g/255 g) jusqu'à épuisement des stocks. Les marques et les formats d'emballage ne sont pas toujours disponibles dans toutes les régions. Si une partie du code est falsifiée ou si le code provient d'autres jeux ou promotions, ou si une partie du code est illisible, tronquée ou trafiquée de quelque façon que ce soit, ou s'il comporte

ou reproduit des erreurs d'impression, typographiques, mécaniques ou autres, le code, s'il y a lieu, sera refusé et réputé nul et invalide.

4. **AUCUN TRANSFERT** : Un code et/ou compte (termes définis ci-dessous) ne peut être vendu, échangé, troqué, cédé, donné ou transféré à un tiers ni partagé avec celui-ci, mis aux enchères sur un site d'enchères en ligne ou autrement, ni obtenu d'une autre source par d'autres moyens que ceux mentionnés ci-dessus. Est déclaré nul et caduc et sera rejeté tout code qui n'est pas obtenu par des voies autorisées et légitimes.
5. **INSCRIPTION EN LIGNE** : Visitez www.DewetDoritos.ca (le « **site Web** ») pendant la durée de la promotion et suivez les instructions à l'écran pour vous connecter ou pour créer un compte pour la promotion. Une fois qu'ils auront enregistré un compte, les utilisateurs pourront se connecter à l'aide du bouton « Login » lors de visites ultérieures du site Web. Pour créer un compte, vous devez remplir le formulaire en ligne et fournir vos nom et prénom, adresse de courriel, province/territoire, numéro de téléphone et date de naissance, et créer un mot de passe. Vous devrez confirmer votre admissibilité à participer à la promotion et à vous conformer au présent règlement officiel (le « règlement »), et si vous êtes mineur dans votre province/territoire de résidence au moment de la participation, vous devrez confirmer avoir obtenu l'autorisation de participer à la promotion de votre père, mère ou tuteur. Si un mineur gagne un prix (terme défini à la règle 10), le prix sera remis à son père, à sa mère ou à son tuteur. Le père, la mère ou le tuteur du mineur devra également accepter le prix et signer la décharge (terme défini à la règle 12) pour le compte du mineur. Une fois que vous aurez enregistré un compte, vous serez redirigé vers la page principale, où vous devrez entrer vos codes. Cliquez sur le bouton « Entrez codes » pour vous connecter et créer un compte Activision dans le cadre de la promotion sur la page de renvoi de Call of Duty®: Black Ops Cold War. Les titulaires de comptes Activision existants peuvent utiliser leur adresse de courriel valide et leur mot de passe pour accéder à leur compte (un « **compte** »). Si vous n'êtes pas déjà titulaire d'un compte, suivez les instructions pour créer un compte. Une fois que vous vous êtes connecté ou que vous avez créé un compte, vous pouvez entrer votre ou vos codes. Chaque participant doit s'inscrire sur le site Web. Pour pouvoir utiliser votre temps XP (terme défini ci-après), vous devez également disposer d'un compte de joueur ou d'un nom de joueur lié à Xbox LIVE Gold ou à Playstation® Plus ou Steam (y compris un abonnement payé, vendu séparément). Votre compte de joueur ou nom de joueur doit être lié à votre compte avant de pouvoir entrer des codes pour obtenir du temps XP.
6. **COMMENT PARTICIPER POUR RECEVOIR DES POINTS 2XP** : Chaque fois qu'un participant se connecte au site Web et échange un code valide, il reçoit automatiquement du temps permettant d'accumuler des points 2XP (Points d'expérience) (le « **temps XP** ») associé à son code (comme il est indiqué ci-après). Les participants reçoivent automatiquement un (1) bulletin de participation pour le tirage du prix quotidien et le tirage du prix hebdomadaire (termes définis à la règle 11) pour le premier code entré chaque jour afin d'avoir la chance de gagner le prix quotidien et le prix hebdomadaire (termes définis à la règle 10).

Chaque code donne le droit d'obtenir du temps XP à utiliser dans le jeu. Le temps XP associé à un code est fonction de l'emballage des produits participants sur lequel le code est imprimé, selon le tableau suivant :

Produit	Taille	Temps XP
Chips tortilla DORITOS NUIT BLANCHE* ailes piquantes Buffalo	Sacs de 80 g	15 minutes
Chips tortilla DORITOS NUIT BLANCHE* ailes piquantes Buffalo	Sacs de 230 g	60 minutes
Chips tortilla DORITOS* Fromage nacho	Sacs de 80 g	15 minutes
Chips tortilla DORITOS* Fromage nacho	Sacs de 255 g/400 g	60 minutes
Chips tortilla DORITOS* PIMENT INFERNAL!*	Sacs de 80 g	15 minutes
Chips tortilla DORITOS* PIMENT INFERNAL!*	Sacs de 255 g	60 minutes
Chips tortilla DORITOS* Fromage mordant	Sacs de 80 g	15 minutes
Chips tortilla DORITOS* Fromage mordant	Sacs de 255 g	60 minutes
Chips tortilla DORITOS* BBQ éclaté	Sacs de 80 g	15 minutes
Chips tortilla DORITOS* BBQ éclaté	Sacs de 255 g	60 minutes
Boissons gazeuses MTN DEW*, MTN DEW VOLTAGE* et MTN DEW* BAJA BLAST*	Bouteilles de 591 ml	15 minutes

7. **OBTENIR VOS POINTS XP** : Pour entrer votre code en ligne, connectez-vous au site Web et suivez les instructions à l'écran pour entrer le code exactement tel qu'il figure sur le produit et cliquez sur le bouton « Soumettre ».

Chaque fois que vous entrez un code valide dans votre compte pendant la durée de la promotion, le temps XP correspondant à chaque code (sous réserve d'une vérification) sera porté au crédit de votre compte et pourra être attribué à un compte de joueur ou à un nom de joueur, comme il est décrit à la règle 8 ci-dessous.

Les codes peuvent être entrés sur le site Web jusqu'à 23 h 59 min 59 s, heure de l'Est, le 29 décembre 2020. Une fois qu'un code est entré sur le site Web, il doit aussi être attribué à un compte de joueur ou un nom de joueur pour pouvoir être disponible dans CALL OF DUTY®: BLACK OPS COLD WAR sur votre plateforme de jeu (comme il est décrit ci-après).

8. **CODES/COMPTE/LIMITES DE POINTS XP** : Les codes peuvent être entrés sur le site Web jusqu'à 23 h 59 min 59 s, heure de l'Est, le 29 décembre 2020. Les codes inutilisés après ce délai seront nuls. Chaque code ne peut être utilisé qu'une fois et les tentatives de soumettre une nouvelle fois le même code ou d'utiliser le même code deux fois seront nulles. Limite d'un (1) compte par personne. Chaque compte donne le droit d'obtenir jusqu'à 40 heures de temps XP, sous réserve d'un maximum de 60 minutes par jour et d'un maximum de 160 codes par personne, pendant toute la durée de la promotion. Si une personne entre des codes dans plusieurs comptes, le commanditaire et l'administrateur peuvent alors, à leur gré, annuler ces codes et comptes. Les codes et le temps XP n'ont aucune valeur pécuniaire. Les codes doivent être entrés sur le site Web avant la fin de la durée de la promotion. Le commanditaire et l'administrateur déclinent toute responsabilité concernant les divergences, omissions, incohérences ou erreurs liées aux numéros de code entrés ou au temps XP acquis grâce à ceux-ci ou affichés sur le site Web. Si une partie d'un code ou son entrée est falsifiée, ou si le code provient d'autres jeux ou promotions, ou si une partie du code est illisible, tronquée ou trafiquée de quelque façon que ce soit, ou s'il comporte ou reproduit des erreurs d'impression, typographiques, mécaniques ou autres, le code et/ou l'entrée du code le cas échéant, seront refusés et réputés nuls et invalides. Chaque participant reconnaît et convient que les décisions du commanditaire et de l'administrateur en ce qui concerne l'entrée des codes, le solde des comptes ou les opérations liées aux points XP sont définitives et obligatoires, notamment les décisions concernant la validité des codes.

Le temps XP maximal attribuable à un compte pendant la durée de la promotion est de 40 heures. Le temps XP doit être attribué à un compte au plus tard à 23 h 59 min 59 s, heure de l'Est, le 29 décembre 2020.

9. **INSCRIPTION AU CONCOURS** : Au moment d'entrer votre code, vous recevrez automatiquement un (1) bulletin de participation au tirage du prix quotidien et au tirage du prix hebdomadaire (termes définis à la règle 11). Le premier code valide entré chaque jour donne droit à un (1) bulletin de participation au tirage du prix quotidien et au tirage du prix hebdomadaire.

AUCUN ACHAT REQUIS. Il n'est pas nécessaire de faire un achat pour gagner et les achats n'accroissent pas les chances de gagner. Pour obtenir un code unique sans faire d'achat, vous devez fournir un texte original (d'au moins 25 mots) décrivant ce que vous aimez à propos des produits MOUNTAIN DEW ou DORITOS, et renfermant vos nom, province/territoire, adresse de courriel et âge (la « **demande de participation sans achat** »). Le texte doit constituer un concept original créé par le participant. Veuillez le faire parvenir à : « Promotion Call of Duty de Dew et Doritos », a/s de MRI, P.O Box 88, Oak Park, IL 60303-0088 ». Dans les quarante-huit (48) heures suivant la réception de la demande de participation sans achat, l'administrateur vous enverra un (1) code unique choisi au hasard par courriel à l'adresse de courriel que vous aurez fournie avec votre demande de participation sans achat. **LIMITE d'une (1) demande de participation sans achat par personne par jour. Toutes les demandes de participation sans achat doivent être reçues au plus tard à midi, heure de l'Est, le 26 décembre 2020.** Les demandes de participation sans achat reproduites mécaniquement ou selon une méthode autre que celles qui sont précisées dans les présentes sont nulles. Chaque code unique reçu par la poste ne vaut que pour une seule participation à la promotion.

10. PRIX :

- i) **PRIX QUOTIDIEN** : Il y a au total quatre-vingt-six (86) prix quotidiens à gagner, un (1) prix devant être attribué chaque jour (individuellement, un « **prix quotidien** »), consistant en une console PlayStation® 5. La valeur de détail approximative de chaque prix quotidien est de 629,99 \$ CA. Le nombre de prix quotidiens à gagner diminuera à mesure que les prix seront réclamés pendant la durée de la promotion. **Limite d'un (1) prix quotidien par personne ou par foyer durant la promotion.**
- ii) **PRIX HEBDOMADAIRE** : Il y a au total douze (12) prix hebdomadaires à gagner, un (1) prix devant être attribué chaque semaine (individuellement, un « **prix hebdomadaire** »), consistant en des points 2XP pendant un an (ce qui correspond à une heure de points 2XP chaque jour pendant un an pour un total de 365 heures; les points 2XP n'ont aucune valeur pécuniaire) et en un (1) jeu CALL OF DUTY®: BLACK OPS COLD WAR. Le jeu CALL OF DUTY®: BLACK OPS COLD WAR sera attribué sous forme de code numérique pour consoles PlayStation® 4 ou PlayStation® 5. **Son lancement est prévu pour le 13 novembre 2020.** La valeur de détail approximative de chaque prix est de 80 \$ CA. La limite de 40 heures rattachée aux points 2XP ne s'appliquera pas au gagnant d'un prix hebdomadaire. Le nombre de prix hebdomadaires à gagner diminuera à mesure que les prix seront réclamés pendant la durée de la promotion. **Limite d'un (1) prix hebdomadaire par personne ou par foyer durant la promotion.**

11. TIRAGES :

- i) **TIRAGES QUOTIDIENS** : Chaque jour de la durée de la promotion, il y aura un (1) prix quotidien à gagner. Chaque date de tirage indiquée dans le tableau ci-après, un (1) bulletin de participation sera tiré au sort parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus chaque jour civil de la durée de la promotion et déclaré admissible à un prix quotidien décrit ci-dessus (individuellement, un « **tirage du prix quotidien** »). Dans le présent règlement, on entend par « **jour civil** » une période qui commence à minuit, heure de l'Est, et se termine à 23 h 59 min 59 s, heure de l'Est, sauf le premier jour civil de la promotion, qui commencera à midi, heure de l'Est.

Jours civils pendant la durée de la promotion	Date de tirage
Du 5 au 11 octobre 2020	13 octobre 2020
Du 12 au 18 octobre 2020	20 octobre 2020
Du 19 au 25 octobre 2020	27 octobre 2020
Du 26 au 1 ^{er} novembre 2020	3 novembre 2020
Du 2 au 8 novembre 2020	10 novembre 2020
Du 9 au 15 novembre 2020	17 novembre 2020
Du 16 au 22 novembre 2020	24 novembre 2020
Du 23 au 29 novembre 2020	1 ^{er} décembre 2020
Du 30 novembre au 6 décembre 2020	8 décembre 2020
Du 7 au 13 décembre 2020	15 décembre 2020
Du 14 au 20 décembre 2020	22 décembre 2020
Du 21 au 29 décembre 2020	5 janvier 2021

Chaque tirage du prix quotidien sera effectué aux dates indiquées dans le tableau ci-dessus, à 14 h, heure de l'Est, aux bureaux de l'administrateur situés au 1144 Lake St., Oak Park, IL 60301, USA, les serveurs étant sous la supervision de l'administrateur. Les chances de gagner un prix quotidien dépendent du nombre total de bulletins de participation admissibles reçus pour chaque tirage.

- ii) **TIRAGES DU PRIX HEBDOMADAIRE** : Chaque semaine de la durée de la promotion, il y aura un (1) prix hebdomadaire à gagner. Chaque date de tirage indiquée dans le tableau ci-après, un (1) bulletin de participation sera tiré au sort parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus chaque semaine de la durée de la promotion et déclaré admissible à un prix hebdomadaire décrit ci-dessus (individuellement, un « **tirage du prix hebdomadaire** »). Dans le présent règlement, on entend par « **semaine** » une période qui commence à minuit, heure de l'Est, tous les lundis pendant la durée de la promotion et se termine à 23 h 59 min 59 s, heure de l'Est, tous les dimanches pendant la durée de la promotion, sauf la première semaine, qui commencera le lundi

5 octobre (jour 1) à midi, heure de l'Est, et la dernière semaine, qui se terminera le mardi 29 décembre à 23 h 59 min 59 s, heure de l'Est.

Semaine	Dates	Date du tirage
1	Du lundi 5 octobre au dimanche 11 octobre 2020	13 octobre 2020
2	Du lundi 12 octobre au dimanche 18 octobre 2020	20 octobre 2020
3	Du lundi 19 octobre au dimanche 25 octobre 2020	27 octobre 2020
4	Du lundi 26 octobre au dimanche 1 ^{er} novembre 2020	3 novembre 2020
5	Du lundi 2 novembre au dimanche 8 novembre 2020	10 novembre 2020
6	Du lundi 9 novembre au dimanche 15 novembre 2020	17 novembre 2020
7	Du lundi 16 novembre au dimanche 22 novembre 2020	24 novembre 2020
8	Du lundi 23 novembre au dimanche 29 novembre 2020	1 ^{er} décembre 2020
9	Du lundi 30 novembre au dimanche 6 décembre 2020	8 décembre 2020
10	Du lundi 7 décembre au dimanche 13 décembre 2020	15 décembre 2020
11	Du lundi 14 décembre au dimanche 20 décembre 2020	22 décembre 2020
12	Du lundi 21 décembre au mardi 29 décembre 2020	5 janvier 2021

Chaque tirage du prix hebdomadaire sera effectué aux dates indiquées dans le tableau ci-dessus à 14 h, heure de l'Est, aux bureaux de l'administrateur situés au 1144 Lake St., Oak Park, IL 60301, États-Unis, les serveurs étant sous la supervision de l'administrateur. Les probabilités de gagner un prix hebdomadaire dépendent du nombre total de bulletins de participation admissibles reçus chaque semaine.

Le commanditaire se dégage de toute responsabilité dans l'éventualité où un participant potentiel n'arriverait pas à s'inscrire à un tirage du prix hebdomadaire pour quelque raison que ce soit ou si des prix demeurent non réclamés ou non attribués. Le commanditaire n'est pas responsable des demandes de participation sans achat ou des bulletins de participation envoyés en retard, perdus, endommagés, incorrectement acheminés, tronqués, déformés, illisibles ou incomplets. Une preuve de transmission (p. ex. des captures d'écran) ne constitue pas une preuve de réception. Les bulletins de participation non gagnants donneront le droit de participer aux tirages du prix hebdomadaire subséquents.

12. **COMMENT RÉCLAMER UN PRIX :**

- i) **Prix quotidien :** Chaque gagnant potentiel sera avisé par courriel, à l'adresse fournie au moment de l'inscription. Cet avis (l'« avis ») sera envoyé deux (2) jours ouvrables après le tirage du prix quotidien ou dès que raisonnablement possible par la suite. Il incombe aux participants de fournir une adresse de courriel valide pour s'assurer de recevoir un avis dans les meilleurs délais. **DANS LES TROIS (3) JOURS OUVRABLES SUIVANT LA DATE À LAQUELLE LE COMMANDITAIRE AVISE POUR LA PREMIÈRE FOIS UN GAGNANT POTENTIEL À L'ADRESSE DE COURRIEL FOURNIE :**
 - a) le gagnant potentiel doit répondre à l'avis reçu du mandataire désigné du commanditaire et fournir les renseignements demandés;
 - b) le gagnant potentiel doit répondre correctement, à l'intérieur d'un certain délai et sans aucune forme d'aide, qu'elle soit mécanique ou autre, à la question d'aptitudes mathématiques requise administrée par le mandataire désigné du commanditaire à un moment qui convient aux deux parties;
 - c) le gagnant potentiel (ou son père, sa mère ou son tuteur, selon le cas) doit accepter les modalités d'une déclaration de conformité et décharge (la « décharge »), qui confirme le respect du présent règlement et libère le commanditaire et les parties à la promotion de toute responsabilité à l'égard de la participation du participant à la présente promotion ainsi que de l'attribution et de l'utilisation, appropriée ou non, du prix et

retourner la décharge dûment remplie au mandataire désigné du commanditaire par télécopieur ou par courriel dans les cinq (5) jours ouvrables suivant sa réception;

d) par ailleurs se conformer au présent règlement.

Le gagnant potentiel d'un prix quotidien pourrait être tenu de fournir une preuve d'identité pouvant comprendre un permis de conduire ou une autre pièce d'identité avec photo dans le cadre du processus de vérification.

ii) **Prix hebdomadaire** : Chaque gagnant potentiel sera avisé par courriel, à l'adresse fournie au moment de l'inscription. Cet avis (l'« avis ») sera envoyé deux (2) jours ouvrables après le tirage du prix hebdomadaire ou dès que raisonnablement possible par la suite. Il incombe aux participants de fournir une adresse de courriel valide pour s'assurer de recevoir un avis dans les meilleurs délais. **DANS LES TROIS (3) JOURS OUVRABLES SUIVANT LA DATE À LAQUELLE LE COMMANDITAIRE AVISE POUR LA PREMIÈRE FOIS UN GAGNANT POTENTIEL À L'ADRESSE DE COURRIEL FOURNIE :**

- a) le gagnant potentiel doit réclamer son prix en procédant selon les instructions reçues dans l'avis;
- b) le gagnant potentiel doit répondre correctement à la question d'aptitudes mathématiques requise sans aucune forme d'aide, qu'elle soit mécanique ou autre;
- c) le gagnant potentiel (ou son père, sa mère ou son tuteur, selon le cas) doit accepter les modalités d'une déclaration de conformité et décharge (la « décharge »), qui confirme le respect du présent règlement et libère le commanditaire et les parties à la promotion de toute responsabilité à l'égard de la participation du participant à la présente promotion ainsi que de l'attribution et de l'utilisation, appropriée ou non, du prix et retourner la décharge dûment remplie au mandataire désigné du commanditaire par télécopieur ou par courriel dans les cinq (5) jours ouvrables suivant sa réception;
- d) par ailleurs se conformer au présent règlement.

S'il s'avère qu'un gagnant potentiel est inadmissible à un prix ou refuse le prix, ne peut être joint ou ne répond pas à l'avis à l'intérieur du délai précisé, il sera exclu de la promotion et devra renoncer au prix. Le commanditaire pourra ensuite, à son gré, choisir un autre participant comme gagnant potentiel, conformément au présent règlement. Le commanditaire ne saurait être tenu responsable des tentatives infructueuses d'aviser un gagnant potentiel.

Les prix ne seront remis qu'aux gagnants qui auront fait l'objet d'une vérification et se seront conformés au présent règlement. Le commanditaire se dégage de toute responsabilité à l'égard des prix qui ont été attribués. Les gagnants assument tous les risques de perte ou d'endommagement d'un prix une fois livré. Les gagnants d'un prix quotidien vérifiés entre le 5 octobre 2020 et le 11 novembre 2020 doivent prévoir un délai de 6 à 8 semaines à compter du lancement de la console PlayStation® 5 (prévu pour le 12 novembre 2020) pour la livraison de leur prix. Les gagnants d'un prix quotidien vérifiés entre le 12 novembre 2020 et le 29 décembre 2020 doivent prévoir un délai de 6 à 8 semaines à compter de la date de vérification des gagnants pour la livraison de leur prix.

13. **VÉRIFICATION DU CODE POUR L'OBTENTION DE POINTS XP ET LE CONCOURS** : Tous les codes peuvent faire l'objet d'une vérification au gré du commanditaire et/ou de l'administrateur. Des dispositifs de détection antifraude peuvent être utilisés aux fins de vérification. Le code est nul s'il ne passe pas les mesures de détection antifraude, ou, si le commanditaire et/ou l'administrateur décident, à leur gré, qu'il s'agit d'un code non autorisé, qu'il a été obtenu de façon illégitime (c.-à-d. par des moyens autres que ceux énumérés à la règle 3) ou qu'il contient un message ou un code non autorisé ou une autre marque, qui n'ont pas été attribués par le commanditaire pour être utilisés dans le cadre de la présente promotion, ou s'il est défectueux, s'il contient des erreurs d'impression ou autres erreurs mécaniques, est imprimé ou produit par erreur ou est illisible ou est laissé en blanc. Est invalide l'entrée d'un code pour obtenir du temps XP si ce code est réputé nul pour quelque raison que ce soit, notamment pour les raisons suivantes : a) le code n'a pas été vérifié ou reconnu comme étant un code valide attribué par le commanditaire dans le cadre de la présente promotion; b) le code a été indiqué comme ayant déjà été entré ou utilisé, sauf de la manière prévue aux présentes; c) le code est entré ou soumis de manière incorrecte ou incomplète ou d) le code est autrement nul. Chaque participant reconnaît et convient que les décisions du commanditaire et/ou de l'administrateur sont définitives, obligatoires et sans appel en ce qui concerne toutes les questions relatives à la promotion, notamment les

décisions concernant la validité des codes et des autres documents présentés pour vérification ou le temps XP obtenus.

14. **LIMITES DE RESPONSABILITÉ** : Les parties à la promotion déclinent toute responsabilité en ce qui concerne des problèmes ou des défaillances techniques découlant des cas suivants ou s’y rapportant qui pourraient avoir une incidence sur le fonctionnement du site Web, soit des erreurs de matériel informatique ou de logiciel; une mauvaise connectivité de l’ordinateur, du téléphone, du câble, du satellite, du réseau sans fil ou d’Internet ou une mauvaise connectivité électronique ou d’autres problèmes de communication en ligne; des erreurs ou des limitations des fournisseurs de services Internet, des serveurs, des hébergeurs ou des fournisseurs d’accès Internet; les transmissions de données incompréhensibles, mutilées ou défectueuses; une défaillance de transmission ou de réception des courriels; des courriels qui sont perdus, tardifs ou interceptés ou dont la transmission est retardée; l’inaccessibilité du site Web ou d’un autre site Web, en totalité ou en partie, pour quelque raison que ce soit; l’engorgement du trafic sur Internet ou sur le site Web; une intervention non autorisée, qu’elle soit ou non humaine, dans le fonctionnement de la promotion, notamment, sans s’y limiter, la falsification, le piratage, le vol, les virus, les bogues et les vers; la destruction d’un aspect de la promotion, ou la perte, une erreur de calcul, une directive erronée, l’inaccessibilité ou la non-disponibilité d’un compte utilisé dans le cadre de la promotion. **De temps à autre pendant la durée de la promotion, l’administrateur peut effectuer l’entretien du site Web, ce qui pourrait faire en sorte qu’un participant ne soit pas en mesure d’entrer des codes ou d’utiliser du temps XP.** Le commanditaire et/ou l’administrateur ne sauraient être tenus responsables d’erreurs typographiques ou d’erreurs d’impression dans les codes ou dans le présent règlement, ni de toute donnée inexacte ou incorrecte figurant sur le site Web, y compris, sans s’y limiter, des blessures ou encore des dommages matériels ou des pertes de toute nature qui pourraient être occasionnés au matériel informatique ou à l’équipement de téléphonie mobile d’un utilisateur ou de toute autre personne découlant de la participation en ligne à la promotion ou de l’utilisation ou du téléchargement de tout renseignement à partir du site Web. L’utilisation du site Web se fait aux risques de l’utilisateur. SANS QUE SOIT LIMITÉ CE QUI PRÉCÈDE, TOUT CE QUI FIGURE SUR LE SITE WEB EST FOURNI « TEL QUEL » SANS AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S’Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D’ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU D’ABSENCE DE CONTREFAÇON.

La présente promotion est régie par les lois du Canada et de la province d’Ontario, sans égard aux principes régissant les conflits de lois. À titre de condition à votre participation à la présente promotion, vous convenez que tous les différends qui ne peuvent être résolus entre les parties et les causes d’action découlant de la présente promotion ou y afférentes doivent être résolus individuellement, sans recourir à aucune forme de recours collectif, et exclusivement devant un tribunal compétent situé en Ontario. En outre, dans le cadre d’un tel différend, en aucune circonstance les participants ne sont autorisés à obtenir une compensation sous forme de dommages-intérêts punitifs, consécutifs ou indirects, notamment les honoraires juridiques, autres que les menues dépenses réelles engagées par les participants, et ils renoncent par les présentes à tout droit de réclamation à leur égard, et les participants renoncent en outre à tous droits qui visent à obtenir une multiplication ou une augmentation des dommages-intérêts.

15. **MODIFICATION** : Si, pour une raison quelconque, le commanditaire et/ou l’administrateur déterminent, à leur gré, que la promotion ne peut plus se dérouler comme prévu dans le présent règlement, le commanditaire et/ou l’administrateur se réservent le droit, à leur gré, d’annuler, de suspendre, de remettre à plus tard ou de modifier la promotion ou d’y mettre fin, en tout ou en partie, notamment tous les moyens de participation ou d’obtention de temps XP, à tout moment, et notamment tous les cas décrits à la règle 10 ci-dessus, ou tout autre facteur qui pourrait corrompre l’intégrité, la sécurité, l’équité ou le bon déroulement de la promotion ou y porter atteinte. Le commanditaire et/ou l’administrateur peuvent modifier le présent règlement tel qu’affiché en ligne de temps à autre pendant la durée de la promotion aux fins de clarification sans incidence importante sur le règlement de la promotion.
16. **CONDUITE** : En participant à la présente promotion, les participants conviennent qu’ils sont liés par le présent règlement et les décisions du commanditaire et/ou de l’administrateur qui sont définitives et obligatoires à tous égards, ainsi que par la Politique de protection de la vie privée du commanditaire qui régit les activités sur le site Web. Le défaut de se conformer au présent règlement peut entraîner l’exclusion de la promotion. Le commanditaire et/ou l’administrateur se réservent le droit, à leur gré, d’exclure tout particulier qui, selon eux, trafique la procédure

d'utilisation des codes ou le déroulement de la promotion ou le fonctionnement du site Web ou qui agit d'une manière que le commanditaire et/ou l'administrateur considèrent comme contraire au règlement ou comme perturbatrice, ou qui agit dans l'intention d'importuner, d'insulter, de menacer ou de harceler une autre personne. AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT OU TOUT AUTRE PARTICULIER D'ENDOMMAGER SCIEMMENT UN SITE WEB OU DE COMPROMETTRE LE BON DÉROULEMENT DE LA PROMOTION CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES, ET, DANS CE CAS, LE COMMANDITAIRE ET/OU L'ADMINISTRATEUR SE RÉSERVENT LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS ET DÉPENS (NOTAMMENT DES HONORAIRES JURIDIQUES) DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

17. **IDENTITÉ DU TITULAIRE DU COMPTE** : Chaque code valide entré relativement à un compte est lié à des « crédits » au nom du titulaire du compte utilisé au moment de soumettre le code. Dans le cas d'un différend concernant l'identité d'un participant, le compte est réputé avoir été créé par son titulaire autorisé (en fonction des renseignements fournis au moment de la création du compte ou des renseignements mis à jour au moment de l'inscription à la présente promotion) et le participant peut devoir fournir une preuve d'identité suffisante pour prouver qu'il est le titulaire autorisé du compte lié à l'adresse courriel indiquée. On entend par « titulaire autorisé du compte » la personne physique à qui un fournisseur d'accès Internet ou de services en ligne ou un autre organisme (c.-à-d. une entreprise ou un établissement d'enseignement) chargé d'attribuer des adresses de courriel pour le domaine associé à l'adresse de courriel communiquée a attribué une adresse de courriel.
18. **DÉCHARGES** : Comme condition de leur participation à la présente promotion, les participants conviennent de libérer le commanditaire et/ou l'administrateur, ainsi que les parties à la promotion, de toute responsabilité, demande, réclamation ou action, quelles qu'elles soient, découlant de blessures, de dommages-intérêts ou de pertes à l'endroit d'une personne ou d'un bien qui résulteraient de l'accès au site Web ou à tout autre site Web, de l'envoi d'un bulletin de participation, de l'obtention de temps XP ou autrement d'une participation à un aspect quelconque de la promotion, ou découlant de toute erreur contenue dans le présent règlement.
19. **CONDITIONS DE PARTICIPATION SUPPLÉMENTAIRES** : Les participants, du fait même de leur participation, i) consentent à se conformer au présent règlement, y compris toutes les conditions d'admissibilité, et ii) acceptent d'être liés par les décisions du commanditaire ou des juges de la promotion, qui seront rendues à leur gré et seront définitives et obligatoires à l'égard de toute question touchant la présente promotion, sans droit d'appel, y compris en matière d'admissibilité, de validité, de contenu et/ou d'exclusion d'un bulletin de participation. Les participants qui ne respectent pas le présent règlement pourront être exclus de la promotion.

S'il accepte un prix, un gagnant consent à l'utilisation de ses nom, ville/province de résidence, voix et commentaires sur la promotion ou sur le commanditaire et de photographies ou autres représentations de sa personne, sans autre rémunération, avis ou permission, dans le cadre de tout message ou campagne publicitaire du commanditaire ou de toute entité liée à celui-ci dans quelque média que ce soit actuellement connu ou pouvant être conçu ultérieurement, sans limite dans l'espace ni dans le temps, sauf dans tout territoire où la loi l'interdit.

Toute tentative de la part d'un participant ou de toute autre personne d'endommager délibérément tout site Web ou de nuire au déroulement légitime de la présente promotion, notamment par une réclamation frauduleuse, constitue une violation des lois pénales et civiles. Le commanditaire se réserve le droit d'exiger des réparations et de réclamer des dommages-intérêts de quiconque ferait une telle tentative, dans la pleine mesure permise par la loi, et notamment d'intenter des poursuites pénales. Les participants qui prennent part à de telles activités pourraient être exclus de la promotion et devront renoncer au prix gagné.

Les bulletins de participation deviennent la propriété du commanditaire et ne seront pas retournés. Les bulletins de participation produits par script ou macro ou par des moyens robotiques, programmés ou tout autre moyen automatisé sont interdits et seront exclus.

Si un différend survient concernant l'identité de la personne qui a soumis un bulletin de participation en ligne, le bulletin de participation sera réputé avoir été soumis par le titulaire autorisé du compte de l'adresse de courriel

fournie au moment de l'envoi du bulletin de participation. On entend par le « titulaire autorisé du compte » la personne physique à qui un fournisseur d'accès Internet ou de services en ligne ou un autre organisme chargé d'attribuer des adresses de courriel pour le domaine associé à l'adresse de courriel communiquée a attribué une adresse de courriel.

Les participants et/ou les gagnants assument la responsabilité des préjudices corporels subis ou allégués du fait de la participation à la promotion ou de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation, appropriée ou non, de tout prix attribué, ce qui comprend les réclamations et les dommages-intérêts pour préjudices corporels ou dommages matériels. En outre, le participant (ou son père, sa mère ou son tuteur, s'il est mineur) accepte ce qui suit à titre de conditions à sa participation : a) il est tenu de libérer les parties à la promotion, ainsi que chacun de leurs dirigeants, administrateurs, employés et mandataires, à l'égard des obligations, des pertes ou des dommages découlant de la participation à la promotion ou de l'attribution, de la réception, de la possession et/ou de l'utilisation, appropriée ou non, d'un prix; b) il ne sera en aucun cas permis au participant d'obtenir des dommages-intérêts, notamment punitifs, accessoires, indirects ou autres, et le participant renonce par les présentes au droit de réclamer ces dommages-intérêts, quels qu'ils soient; c) toutes les causes d'action découlant de la promotion ou s'y rapportant ou résultant de l'attribution d'un prix doivent être résolues individuellement, sans recourir à une action collective et d) les réclamations, les jugements et les indemnités se limiteront aux menues dépenses réellement engagées, à l'exclusion des honoraires d'avocat et des frais judiciaires. La présente exonération ou limitation de responsabilité ne s'appliquera pas dans la mesure où elle est interdite par les lois applicables.

Le commanditaire peut, à son gré et sans engager sa responsabilité, mettre fin à la promotion, en totalité ou en partie, ou encore la modifier ou la suspendre à tout moment, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux, au Québec, si une fraude, des défaillances techniques, y compris une défaillance du serveur de réseau ou du matériel informatique, des virus, des bogues, des erreurs de programmation ou encore des erreurs de communication ou d'autres erreurs ou causes qui ne dépendent pas de la volonté du commanditaire nuisent l'administration, à l'intégrité ou à la sécurité de la promotion, ou bien si un autre facteur interfère avec le déroulement de la présente promotion prévu par le présent règlement. Le commanditaire peut faire ce qui précède sans préavis, sauf si la loi l'exige. Sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède et sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux, si, pour quelque raison que ce soit, un nombre de participants supérieur au nombre de prix stipulé aux présentes reçoivent un avis d'admissibilité à un prix, le commanditaire se réserve le droit, à son gré, de mettre fin à la promotion, en totalité ou en partie, ou de la modifier ou de la suspendre et d'attribuer seulement le nombre de prix stipulé dans le présent règlement par un tirage au sort pour les prix non encore distribués lorsque la promotion a pris fin ou a été suspendue ou modifiée. S'il est mis fin à la promotion de manière anticipée, un avis sera affiché en ligne et un tirage au sort sera effectué pour attribuer le ou les prix parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus avant la fin de la promotion. En aucun cas le nombre de prix attribués n'excédera le nombre de prix offerts indiqué dans le présent règlement. En cas d'arrêt, d'interruption ou de suspension de tirages pour quelque motif que ce soit pendant la durée de la promotion, le commanditaire se réserve le droit de reprendre les tirages aussitôt que raisonnablement possible après l'interruption ou la cessation de ceux-ci ou à la fin de la durée de la promotion.

Le promoteur et l'administrateur ne garantissent pas que l'accès au site Web de la promotion sera ininterrompu ou sans erreur. Le commanditaire et l'administrateur ne sont responsables d'aucun problème qui pourrait survenir, y compris a) la perte, l'interruption, l'inaccessibilité ou l'indisponibilité de réseaux, de serveurs, de satellites, de fournisseurs de services Internet ou de sites Web ou tout autre problème de connexion, de disponibilité ou d'accessibilité découlant de la promotion ou survenant pendant celle-ci, b) les communications défaillantes, incohérentes, brouillées ou retardées, les transmissions informatiques, téléphoniques ou par câble incorrectement acheminées ou les problèmes de fonctionnement, les pannes ou les difficultés touchant le matériel ou les logiciels, c) la défaillance d'ordinateurs personnels et/ou de configurations logicielles ou matérielles, les problèmes de fonctionnement, les pannes ou les difficultés d'ordre technique, les erreurs d'impression, de saisie ou de typographie ou d'autres erreurs dans la manière d'offrir ou d'annoncer un prix ou dans un document d'avis relatif à un prix, d) une autre erreur, peu importe sa nature, touchant la promotion ou s'y rapportant, qu'elle soit de nature humaine, mécanique, typographique, électronique ou technique, e) la récupération incorrecte ou inexacte de données ou

l'incapacité de récupérer des données en rapport avec la promotion ou f) l'endommagement du système d'un utilisateur occasionné par la participation à la présente promotion ou le téléchargement de données nécessaires à la participation à la présente promotion.

20. **RÉSIDENTS DU QUÉBEC** : Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
21. **CONFLITS/DIVERGENCES** : En cas de divergences de quelque ordre que ce soit entre la version anglaise du règlement et une version de celui-ci dans une autre langue, le règlement en anglais prévaudra. En cas de conflit entre des renseignements sur la promotion qui figurent dans le présent règlement et des renseignements sur la promotion qui figurent dans les documents de publicité sur la promotion (y compris les publicités en ligne, aux points de vente, à la télévision et sous forme imprimée et sur les emballages promotionnels et autres présentations promotionnelles dans les médias), les renseignements sur la promotion énoncés dans le présent règlement prévaudront.
22. **LOIS APPLICABLES** : Le concours est assujéti à l'ensemble des lois fédérales et provinciales et des règlements municipaux. Les questions portant sur l'interprétation, la validité et l'opposabilité du présent règlement ou sur les droits et obligations du participant et du commanditaire dans le cadre de la promotion sont régies par les lois de la province d'Ontario et interprétées conformément à celles-ci, sans égard aux principes ontariens en matière de conflits de lois. Tous les participants reconnaissent la compétence des tribunaux de la province d'Ontario.
23. **INVALIDITÉ** : L'invalidité ou l'inopposabilité de toute disposition du présent règlement n'aura pas d'incidence sur la validité ou l'opposabilité de toute autre disposition. S'il est établi qu'une disposition du présent règlement est invalide ou autrement inopposable ou illégale, les autres dispositions du présent règlement demeureront en vigueur et seront interprétées comme si la disposition invalide ou illégale ne figurait pas dans le présent règlement.
24. **RENSEIGNEMENTS PERSONNELS** : Des renseignements personnels peuvent être recueillis, utilisés ou communiqués dans des territoires autres que le Canada. Les renseignements personnels conservés dans des territoires autres que le Canada seront assujéttis aux lois d'application générale de ces territoires. Les renseignements personnels recueillis sur les participants pendant la durée de la promotion seront uniquement utilisés par le commanditaire aux fins d'administration de la promotion et en lien avec toute publicité portant sur la promotion. Pour de plus amples renseignements sur la manière dont le commanditaire gère vos renseignements personnels, veuillez consulter la Politique de protection de la vie privée du commanditaire à l'adresse suivante : www.pepsico.ca.

ACTIVISION, CALL OF DUTY, et CALL OF DUTY BLACK OPS sont des marques commerciales de Activision Publishing, Inc. Activision Publishing, Inc. n'est pas un commanditaire de la présente promotion.

Le « symbole de la gamme PlayStation », « PlayStation » et le « logo PS5 » sont des marques de commerce ou des marques de commerce déposées de Sony Interactive Entertainment Inc. Sony Interactive Entertainment n'est pas un commanditaire ni un administrateur de la présente promotion.

MTN DEW® - Utilisée avec l'autorisation de Pepsico, Inc.

DORITOS® - Marque de commerce de Frito-Lay North America, Inc. Utilisée sous licence.